

Histoire des rues d'Aubière



*Place
de la Libération*

Place de la Libération

On l'appelle place de la Libération, place de la Liberté ou place de l'église. C'était autrefois, avant la construction de la Halle, la place publique, et depuis le XVIII^{ème} siècle, on l'a appelée « place de la Halle ». C'était LA place du bourg fortifié ! L'église la bordait au sud, la halle et donc le marché au nord.



La halle aux dix piliers vers 1905 (Carte postale ancienne d'Aubière)

On y tint parfois des réunions, mais, sous la halle, avait lieu le marché, et, à l'époque des travaux saisonniers, chaque matin avant le lever du soleil, avait lieu le rituel de *la loue* des « sénateurs ».

C'est sur la *place publique* qu'avaient lieu **les assises de justice** du seigneur sous l'Ancien régime, chaque année à *la Chandeleur*. Ce fut aussi, il y a fort longtemps, l'emplacement du premier cimetière accolé au nord de l'ancienne église du XII^{ème} siècle. En 1628, on y planta encore un pilier d'infamie, qu'une population hostile fit rapidement disparaître dans des conditions mystérieuses.¹



1831 - Plan cadastral avec la place Fouchier à gauche de la place de la Halle (Archives départementales du Puy-de-Dôme)

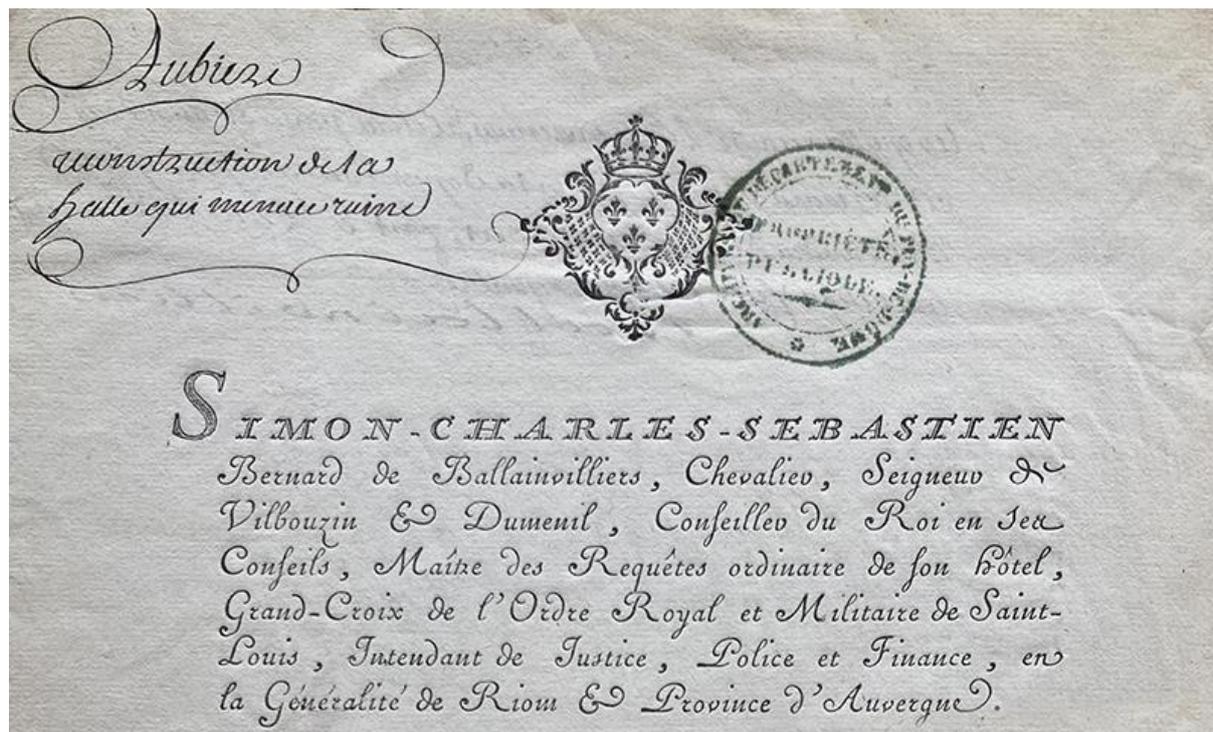
¹ - Voir sur ce blogue : <https://www.chroniquesaubieroises.fr/index.php/2025/05/31/le-pilier-dinfamie/>

Le quartier de la place Fouchier.² Disparu aujourd'hui, il était situé entre le château à l'ouest et le quartier de la Halle à l'est. Il jouxtait au sud la cure et l'église du XII^{ème} siècle. Une place était en son centre (voir le plan ci-dessus).

La halle en péril

J'ai trouvé aux Archives départementales du Puy-de-Dôme, sous la cote 1 C 1915, deux textes concernant la reconstruction de la halle d'Aubière et l'adjudication des travaux y afférant, en date de 1764. En voici la transcription.

Ordonnance du 3 avril 1764 :



Ordonnance du 3 avril 1764 (A.D. 63 – 1 C 1915)

« Simon-Charles-Sébastien Bernard de Ballainvilliers, Chevalier, ... , Conseiller du Roi en ses Conseils, ... , Intendant de Justice, Police et Finance en la Généralité de Riom et Province d'Auvergne.

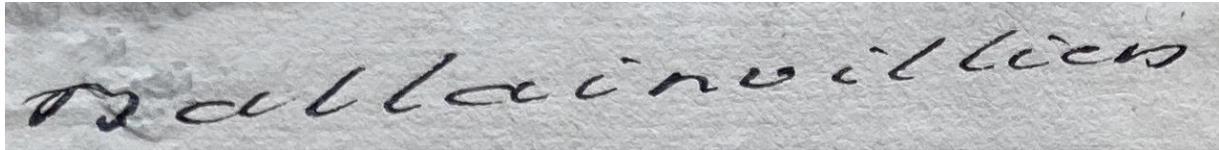
Sur ce qui nous a été représenté que la halle de la paroisse d'Aubière menace une ruine prochaine, et qu'il est très important pour les habitants de la faire reconstruire incessamment afin de les mettre à l'abri du danger dont ils sont menacés par un prochain écroulement.

Nous Intendant, ordonnons que par le premier charpentier qui sera sur ce requis, il sera incessamment dressé un devis estimatif et détaillé des ouvrages et réparations à faire pour la reconstruction de la halle du lieu d'Aubière, pour iceluy fait, et rapporté au Sr Tournadre notre subdélégué à Clermont, être par luy procédé en présence des consuls en charge ou iceux dûment appelés, à l'adjudication au rabais des ouvrages, dont le prix sera payé à l'entrepreneur par le Sr Girard, Receveur des Patrimoniaux dudit lieu d'Aubière, savoir un quart comptant, un autre quart après la perfection et réception de l'ouvrage, un troisième quart un an après ladite réception, et le dernier paiement une autre année après et sans intérêt ; en payant le prix de laquelle adjudication, dans les temps ci-dessus stipulés et

² - Cette place doit son nom à Jehan et Robert Fouchier, père et fils, qui furent baillis d'Aubière et possédaient une maison dans ce quartier, dans la première moitié du XVII^{ème} siècle. Cette place est aussi appelée parfois « place Fauchère », par déformation.

rapportant la présente ordonnance, ladite adjudication, le procès-verbal de réception d'ouvrage et les quittances de l'entrepreneur, il sera passé et alloué audit Sr Girard, Receveur, dans sa dépense de compte qu'il nous rendra de son maniemment. Fait à Paris, le 3^{ème} avril 1764. »

Signé : Ballainvilliers



Adjudication du 6 mai 1764 :

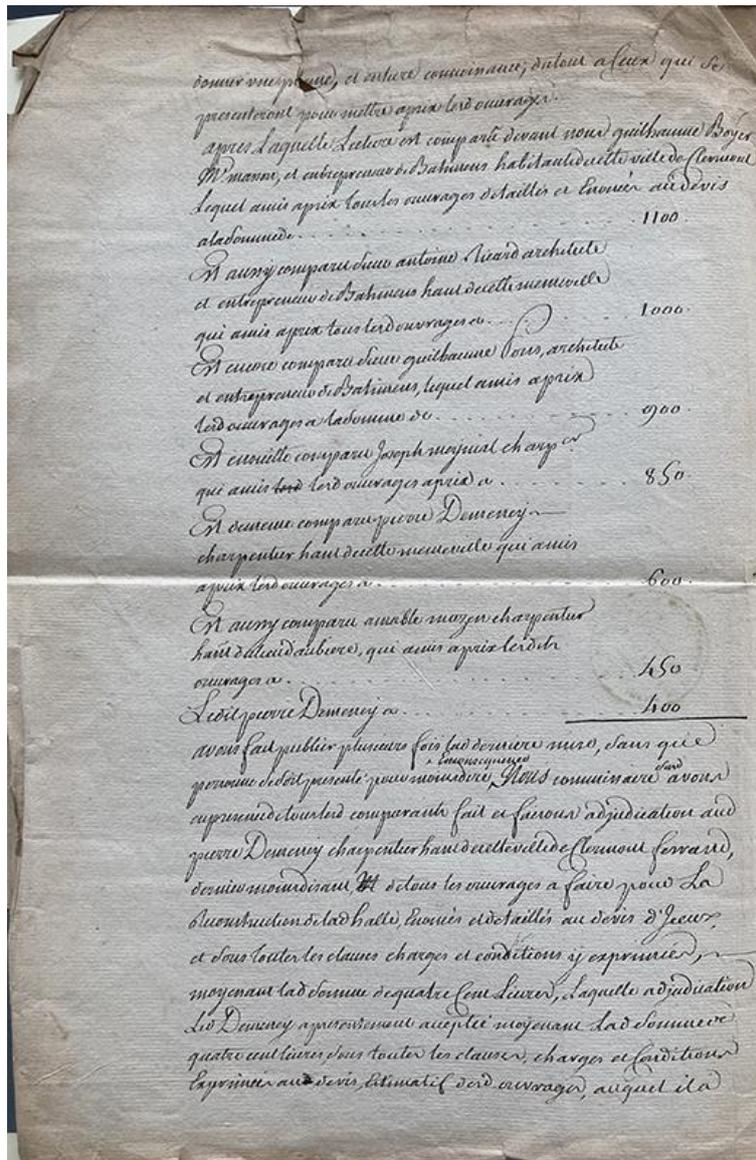
« Aujourd'huy sixième jour du mois de mai 1764 avant midi, devant nous Bernard Tournadre, ancien avocat au parlement, subdélégué de l'Intendance d'Auvergne audit parlement de Clermont-Ferrand, commissaire en cette partie, en exécution de l'ordonnance de M. l'Intendant du 3^{ème} avril dernier, assisté de Joseph Nicolas, que nous avons pris pour notre commis greffier, après avoir pris et reçu de lui le serment au cas requis, est comparu Me Jacques Girard, notaire royal et Receveur des revenus patrimoniaux de la paroisse d'Aubière, Sébastien Bourcheix, Guillaume Arnaud, Barthélemy Ribeyre et Henry Baile, tous quatre consuls de ladite paroisse d'Aubière en exercice l'année présente 1764, lesquels nous ont remontré qu'en exécution de ladite ordonnance, qui nous commet pour procéder à l'adjudication par bail au rabais des ouvrages et réparations à faire pour la reconstruction de la halle dudit lieu d'Aubière, ils ont fait poser des affiches publiques, tant dans ladite paroisse d'Aubière, que dans celle de la ville de Clermont, pour annoncer au public qu'il serait procédé devant nous cejour d'huy à l'adjudication par bail au rabais des ouvrages et réparations à faire pour la reconstruction de la halle dudit lieu d'Aubière, en conséquence, ils nous ont requis de vouloir procéder présentement à ladite adjudication attendu la présence de plusieurs entrepreneurs qui se sont rendus devant nous à l'heure indiquée par lesdites affiches.

Sur quoi, nous subdélégué commissaire sus dénommé, avons donné acte auxdits consuls et audit sieur Girard de leur comparution, remontrances et réquisitions, et avons fait faire lecture à haute voix par notre commis greffier, tant de l'ordonnance de M. l'Intendant dudit 3^{ème} avril que du devis estimatif et détaillé de tous les ouvrages à faire pour la reconstruction de la halle, suivant et conformément au plan figuré qui en a été fait, le 16^{ème} dudit mois d'avril par le nommé Martin Mazen, entrepreneur et charpentier, afin de donner une pleine et entière connaissance du tout à ceux qui se présenteront pour mettre à prix lesdits ouvrages.

- ♦ Après laquelle lecture est comparu devant nous Guillaume Boyer, maître masson et entrepreneur de bâtiment, habitant de cette ville de Clermont, lequel a mis à prix tous les ouvrages détaillés et énoncés au devis à la somme de : 1100*
- ♦ Est aussi comparu sieur Antoine Ricard, architecte et entrepreneur de bâtiment, habitant de cette même ville, qui a mis à prix tous les ouvrages à : 1000*
- ♦ Est encore comparu sieur Guillaume Pons, architecte et entrepreneur de bâtiment, lequel a mis à prix lesdits ouvrages à la somme de : 900*
- ♦ Est ensuite comparu Joseph Meynial, charpentier, qui a mis lesdits ouvrages à prix de : 850*
- ♦ Est encore comparu Pierre Demeney, charpentier, habitant de cette même ville, qui a mis à prix lesdits ouvrages à : 600*
- ♦ Est aussi comparu Amable Mazen, charpentier habitant du lieu d'Aubière, qui a mis à prix lesdits ouvrages à : 450*
- ♦ Ledit Demeney à : 400.*

Avons fait publier plusieurs fois ladite dernière mise, sans que personne se soit présenté pour moindire. En conséquence, nous commissaire susdit avons, en présence de tous lesdits comparants, fait et faisons adjudication audit Pierre Demeney, charpentier habitant de cette ville de Clermont-Ferrand, dernier moinsdisant, de tous les ouvrages à faire pour

la reconstruction de la halle, énoncés et détaillés au devis d'iceux et sous toutes les clauses, charges et conditions y exprimées, moyennant ladite somme de quatre cent livres...



...laquelle adjudication ledit Demeney a présentement acceptée moyennant ladite somme de quatre cent livres, sous toutes les clauses, charges et conditions exprimées au devis estimatif desdits ouvrages, auquel il a promis de se conformer exactement, ainsi qu'au plan figuré joint et annexé audit devis, le tout par nous paraphé et signé par ledit adjudicataire pour demeurer joint au présent procès-verbal, tous lesquels ouvrages ledit Demeney, adjudicataire, sera tenu de rendre faits et parfaits, bien et dument conditionnés suivant les règles de l'art dans le temps et espace de trois mois, à quoi faire et s'est soumis d'être contraint par toute voye de justice dudit et raisonnable à peine de tous dépens, dommages, et sous l'obligation générale de tous ses biens, en conséquence de laquelle adjudication ainsi acceptée par ledit Demeney sous toutes les clauses, charges et conditions, il a reconnu avoir présentement reçu dudit sieur Girard, receveur des revenus patrimoniaux de la paroisse d'Aubières, la somme de cent livres, acompte de celle de quatre cents livres, prix de son adjudication, dont il l'a tenu quitte, et à l'égard de celle de trois cent livres restantes, il a été convenu conformément à ladite ordonnance, qu'elle sera payée audit adjudicataire, savoir pareille somme de cent livres après la perfection et réception des ouvrages, suivant la visite et vérification qui en sera faite par le sieur Fournier, expert architecte, par nous nommé à cet effet ; et les deux cent livres restantes

seront payées audit adjudicataire à raison de cent livres pour chaque paiement, dont le premier lui sera fait dans l'année à compter du jour de la réception desdits ouvrages, et le dernier dans l'année d'après, le tout sans intérêt.

Fait et clos à Clermont-Ferrand, en présence dudit sieur Girard, receveur des revenus patrimoniaux, et desdits consuls, qui ont déclaré ne savoir signer de ce enquis, et a soussigné avec le sieur Girard ledit Demeney adjudicataire, et notre commis greffier lesdits jour et an. »

Signé : Tournadre, Demeney, Nicolas.

Les archives communales d'Aubière nous livrent un courrier, sans date mais qui pourrait dater de 1913, selon toutes vraisemblances. C'est sans doute cet exposé qui provoqua la décision du conseil municipal de détruire la halle à la veille de la Première Guerre mondiale, en 1914. Voici le texte intégral.

« A Monsieur le Maire et à Messieurs les membres du conseil municipal de la commune d'Aubière.

Messieurs,

Connaissant vos bonnes dispositions pour les améliorations à faire dans notre commune, nous ne doutons pas qu'après avoir murement examiné l'affaire que nous avons l'honneur de vous mettre sous les yeux, vous ne décidiez aussi en sa faveur.

La halle qui fait l'objet de notre exposé est actuellement dans un état de dépérissement le plus complet. Cette construction, vous le savez, date d'une époque très reculée, elle a été d'une solidité remarquable, mais aujourd'hui le terme de sa durée est arrivé. Le bois de cette charpente est tout vermoulu, le toit ne vaut plus rien, les traverses menacent toutes ruine, principalement celle qui se trouve à l'extrémité du côté de l'église, dont le rhabillage qui a déjà été fait la rend susceptible de choir d'un moment à l'autre. Les piliers, par suite d'usure et de vermoulure, ne sont plus à même de supporter leur charge et peuvent faiblir à chaque instant de manière à perdre l'équilibre ; la solidité de ces piliers est en ce moment si minime qu'elle ne leur permet plus de résister au moindre choc. Du reste, les deux chutes qu'a éprouvées (sic) cet hangar depuis peu de temps et dans un intervalle assez rapproché doivent vous confirmer sur son peu de valeur. Si la providence nous a favorisé en ensevelissant personne sous les décombres dans la première chute de la halle, il n'en a pas été de même dans sa 2^{ème}, un jeune homme d'une douzaine d'année a eu le bras fortement fracturé et peut-être qu'à la 3^{ème} chute, qui est inévitable, auront nous beaucoup de victimes, parmi (sic) lesquelles on pourrait y compter quelques-uns de vous, Messieurs, ou de vos familles, aussi, nous sommes convaincus que devant une pareille perspective, dans un intérêt général, pas un seul membre de l'honorable conseil n'objectera sur des propositions d'amélioration.

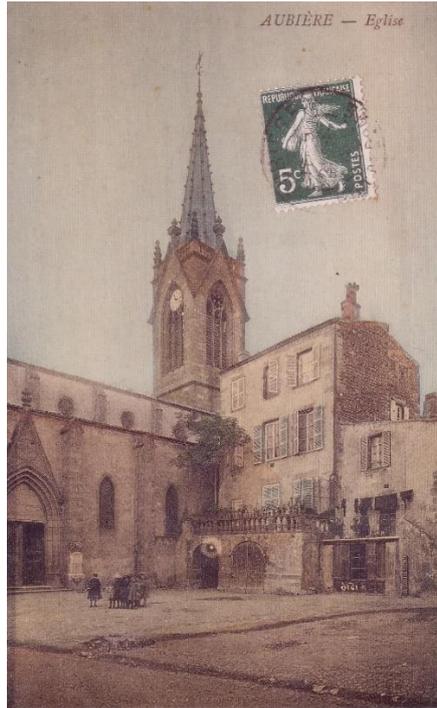
La halle, sauf l'extrémité du côté de la maison de Mr Moins, doit être complètement restaurée et pour faire face à cette dépense, il faut au moins en disponibilité une somme de mille francs. Quoique cette halle sera toujours assujettie à être démolie et à aplatir quelques personnes sous ses décombres par suite du passage fréquent des voitures et de la facilité qui existe à s'accrocher à l'un des piliers. La dernière chute vous le prouve, puisque c'est la partie neuve qui s'est écroulée.

Dans tout cela, Messieurs, n'y voyez aucun intérêt particulier mais bien général, jugez selon l'utilité de la halle et mettez votre conscience nette en prenant une décision de manière à éviter, comme nous l'avons dit plus haut, un 3^{ème} accident qui pourrait être funeste.

Recevez,

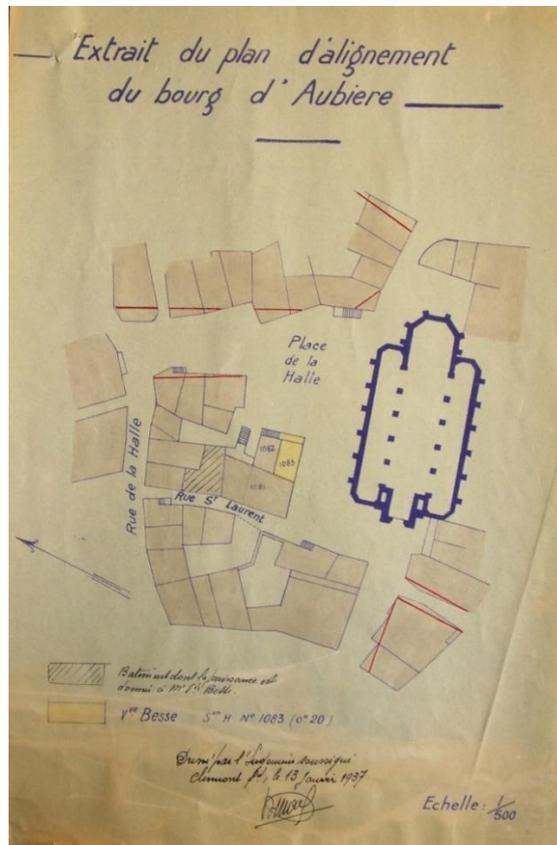
Monsieur le Maire et Messieurs les membres du Conseil, le plus profond respect des soussignés. »

Suivent deux signatures : Montel, Pommier



C'était alors (en 1910) la place de l'église avec le "trou du curé", passage sous le presbytère contre l'église.

Ce quartier autour de cette place a été complètement remodelé dans les premières années du XXI^{ème} siècle. Aucun des bâtiments (église comprise) présents sur le plan cadastral de 1831 (plus haut) n'existe aujourd'hui.



Plan de 1937 (A.C. Aubière)



Place de l'église en 1965 (CPA).



Place de la Libération : 1970 - Marché dominical, à gauche ; 1974 - Marché du vendredi, à droite (Clichés Marion).



Un menhir place de la Libération en 1993 ! (Cliché André Chapeau)

Certaines maisons reconstruites dans la seconde moitié du XIX^{ème} siècle, et d'autres beaucoup plus anciennes, ont été rasées au début du XXI^{ème} siècle. De toutes les constructions, entre la rue Bérenger et la rue Saint-Loup, seule l'église (reconstruite en 1855) a plus de 22 ans !



①



②

Place de la Libération en 2002, avant démolition...

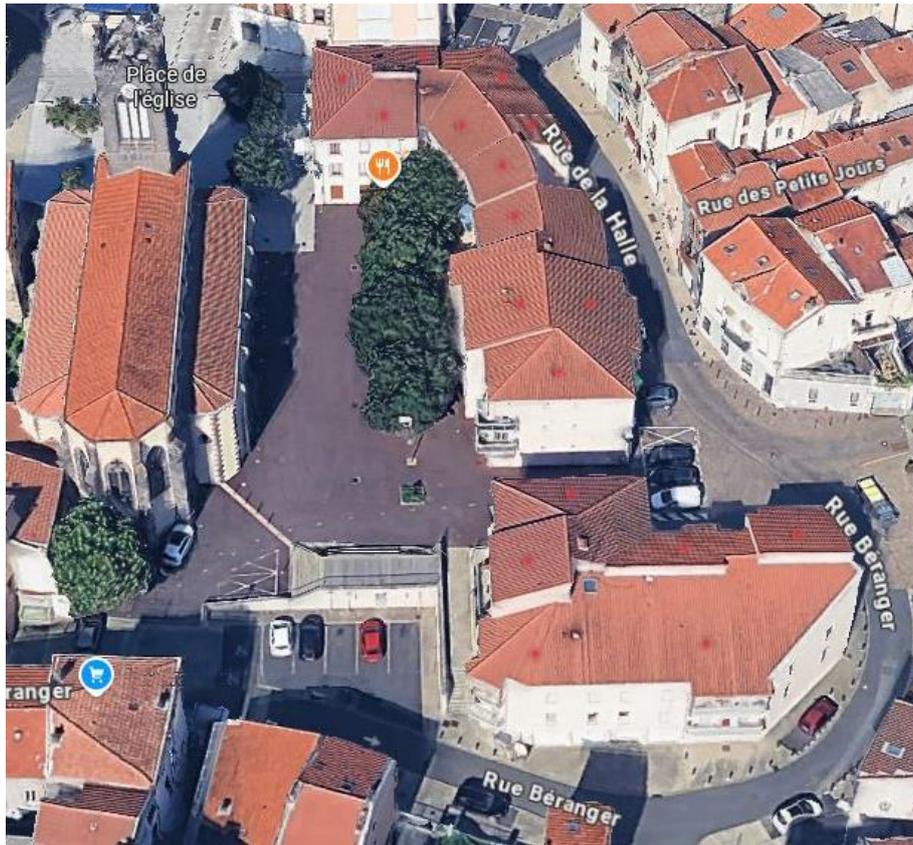


③



④

① ; ② ; ③ ; ④ : Bâtiments entre la rue Saint-Laurent et la Halle (détruite depuis 1914), voués à la destruction en 2002. Au fond de la photo 3, les maisons, que l'on voit sur les photos de la page précédente à gauche de l'église, ont déjà été rasées (*clichés Pierre Bourcheix*).



*La nouvelle place de la Libération (Google)
Sous les points rouges, les bâtiments qui ont remplacé les maisons rasées.*



Deux aspects de la place en 2012 (Clichés Pierre Bourcheix)

Contre la sacristie derrière l'abside de l'église, est exposé sous un coffre de verre et de pierres de Volvic un sarcophage de pierre. Il provient de la nécropole mérovingienne du Mirondet découverte en 1991 (Inauguration par Christian Sinsard, maire, en 2010).



(Cliché P.B.)



Fresque de la Halle par Sloba (cliché Pierre Bourcheix)

La Municipalité Tarrérias, lors de la réfection du quartier, avait demandé à l'artiste chamaliérois Sloba d'« immortaliser » la halle sur ce mur du square Combette. Ce fut une réussite !
La fresque aurait bien besoin d'un rafraîchissement aujourd'hui...

Sources : Archives Départementales Du Puy-De-Dôme ; Archives Communales d'Aubière ; Archives privées.

© - Pierre Bourcheix, 2012, 2025.